



# CADRE DE CONCERTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'OBSERVATION DES ÉLECTIONS

**C.D.C.E.**

## ORGANISATIONS MEMBRES

1. Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP)
2. Conseil de l'Apostolat des Laïcs du Congo (CALCC)
3. Conseil National des ONG de développement (CNONGD).
4. FILIMBI
5. Les congolais débout
6. Lutte pour le Changement (LUCHA)
7. Ministère des Laïcs Protestants (MILAPRO)
8. PRODDDES
9. Réseau National des Droits de l'Homme du Congo (RENADHOC).
10. Réseau National pour l'observation et la surveillance des élections au Congo (RENOSEC.)
11. Réseau d'Organisations des droits humains et d'Éducation Civique d'Inspiration Chrétienne (RODHECIC).
12. Synergie BILENGE

### COMMUNIQUE DE PRESSE 003/CDCE/PF/2023

**La REVISION DU FICHIER ELECTORAL EN RDC  
Et son importance capitale pour la crédibilité des élections.**

Le Cadre de Concertation de la société civile pour l'observation des Elections, CDCE suit avec intérêt le déroulement des opérations de Révision du Fichier Electoral dans les trois aires opérationnelles organisées par la CENI, grâce à ses observateurs électoraux et à ses équipes de surveillance du processus électoral. Cette opération est déterminante pour la crédibilisation des élections. **Elle déterminera la répartition des sièges par circonscription électorale, le dépôt des candidatures et la détermination du nombre de bureaux de vote.** La révision du fichier électoral ne peut donc être traitée à la légère. Il est impératif de confirmer la véracité des données électorales, de faire les tests de vraisemblance des données électorales, de procéder à la vérification des listes, de s'assurer de l'existence physique et de la qualité d'électeur pour chaque inscription sur la liste électorale, et de confirmer l'estimation de l'âge de l'électeur. En outre, le décret 022/09 prévoit la mutualisation de l'enrôlement et l'identification de la population et le recensement général de l'habitat. La véracité des données électorales devient alors cruciale, car elle relève désormais de la sécurité nationale. La révision du fichier électoral doit donc être mise à l'abri de tout tripatouillage et fraude.

### ASPECTS POSITIFS.

#### Le CDCE a noté avec satisfaction :

- L'ouverture des bureaux d'inscription et d'enrôlement des électeurs le 24 décembre 2022 telle que prévue dans son calendrier et la fermeture progressive des centres d'inscription et d'enrôlement des électeurs à travers les aires géographiques électorales dans le pays
- La délivrance effective des cartes d'électeurs dans toutes les aires opérationnelles ;
- La prolongation de la période de fonctionnement des Centres d'Inscription à l'issue des 30 jours prévus ;
- La publication des statistiques des électeurs enrôlés de chaque province suivant l'aire opérationnelle.

### ASPECTS NEGATIFS.

#### Le CDCE a constaté des incidents ainsi que les irrégularités ci-après :

- Une répartition biaisée des kits d'enrôlement ;
- La non-ouverture et / ou la délocalisation des certains centres

### Point focal

Avenue Buta n°272, Commune de Lingwala-Kinshasa/République Démocratique du Congo

Tél : +243 990 742 813 E-mail : [secretariat.rodhecic@gmail.com/](mailto:secretariat.rodhecic@gmail.com/)

- L'interruption des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs dans bon nombre de centres d'inscription à la suite soit, des pannes techniques des kits, soit à l'absence de l'énergie électrique ou des dysfonctionnements des batteries et panneaux solaires, soit à l'épuisement des cartes d'électeurs à imprimer ou encore des papiers à plastifier lesdites cartes ;
- Les plaintes des candidats électeurs face à la lenteur des opérations, l'insuffisance des kits d'enrôlement des requérants (après qu'ils soient tombés en panne) dans les centres d'inscription ainsi que le monnayage pour un accès rapide ;
- L'absence des listes journalières d'électeurs enrôlés dans plusieurs centres d'inscription à la suite entre autres de manque d'encre pour leur impression ;
- La légèreté dans le déploiement des matériels d'identification et enrôlement des électeurs à telle enseigne que certains se sont retrouvés dans des endroits inappropriés sans l'accompagnement des agents de l'Etat commis à leur sécurité.

**En outre, le CDCE est préoccupé par :**

- La qualité et les différences entre les cartes d'électeurs délivrées par les Centres d'Inscription ;
- L'identification et l'enrôlement des électeurs dans les entités sous opérations militaires intenses, sous occupation des groupes armés étrangers et sous présence des étrangers éleveurs des bœufs en arme ;
- L'identification et l'enrôlement des candidats électeurs déplacés et/ou réfugiés à la suite de la guerre ;
- La publication des statistiques des électeurs enrôlés alors que l'insécurité et / ou la non-opérationnalité des centres d'inscription prévues dans la même aire empêchent d'autres requérants de se faire enrôler ;
- L'enrôlement à distance d'un électeur absent du centre (Cas du Journaliste Fabien Kusuanika),
- Le flou des enquêtes judiciaires des incidents survenus dans les provinces du Kwilu et du Kasai en rapport avec les cartes d'électeur et les kits d'enrôlement ;
- La banalisation de ces incidents dans le chef des autorités de la CENI ;
- Le décès de Mr Dieudonné Bagenda, mort survenue à la suite d'une bavure policière commise à la garde du centre Byabi à Goma.

**De ce qui précède, le CDCE recommande :**

***A la CENI***

- D'assurer l'exhaustivité et l'unicité des électeurs dans le fichier électoral ;
- D'organiser la consolidation du fichier électoral dans la transparence ;
- De veiller à la sécurité des kits d'identification et d'enrôlement des électeurs ;
- De publier les statistiques des électeurs par province, par territoire, par ville, par commune et par secteur ; à défaut de les publier par centres d'inscription ;
- De communiquer, à temps utile, sur la gestion du contentieux des listes électorales, notamment la liste des personnes déchues du droit de vote et d'éligibilité afin de faciliter l'introduction de leur recours ;
- De collaborer avec la société civile active dans l'observation et la surveillance des élections durant les activités de nettoyages et de consolidation du fichier électoral.

***Au peuple congolais, aux partis politiques et à la société civile***

- De surveiller son processus électoral, et particulièrement la phase de la consolidation du fichier électoral vu qu'elle est déterminante pour la répartition des sièges ;
- D'exiger l'audit interne et externe du fichier électoral.

***Au Chef de l'Etat et aux institutions de la République***

- D'évaluer sans complaisance le déroulement du processus électoral au regard des menaces liées à la sécurité des populations, à l'indépendance et à l'intégrité du territoire de la RDC.

***Aux partenaires bis et multilatéraux***

- Soutenir la société civile dans leur effort de crédibilisation des élections en RDC.

Enfin, le CDCE entend publier son rapport final sur les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs après la publication des statistiques des électeurs par circonscription électorale.

***Fait à Kinshasa,***

Pour le CDCE  
Rigobert Minani Bihuzo sj.Ph.d.  
Point focal.

